

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-29

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 mars 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 15
Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 26/03/2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Sandra PENIN, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Annick FALCAND, Mme Laurence DAUJAT, Mme Isabelle PAGNEUX, M. Christophe TRIPOZ, M. Lionel SCIARRINO, Mme Katia GARBAZ, M. Cédric VELON, M. Cyril GILBERT, Mme Aurélie ROY, M. Brice JANODY.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL AMBROISIE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un « Référent communal ambroisie » afin de coordonner et d'harmoniser les actions, au niveau territorial, de lutte contre les allergies polliniques. Il sera l'interlocuteur de l'Agence Régionale de la Santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Cyril Gilbert, référent Ambroisie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jérôme Chavanel



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 07 AVR. 2026
Publiée le

07 AVR. 2026
Le Maire, G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260330-2026-29-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026